

LES INSTITUTIONS DE SANTÉ

Une institution de santé est un organisme public ou privé, régime légal ou social, établi pour répondre à un besoin de santé déterminé d'une société donnée.

Les différentes institutions de santé françaises :

- **Santé Publique France (SPF)** : établissement public à caractère administratif français, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé, dont le président du conseil d'administration est nommé par décret du président de la République.
- **Haute Autorité de Santé (HAS)** : autorité publique indépendante à caractère scientifique, la HAS vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social, au bénéfice des usagers, créée en 2004.
- **Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)** : établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche. Dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine, il se positionne sur l'ensemble du parcours allant du laboratoire de recherche au lit du patient.
- **Agence Régionale de la Santé (ARS)** : les agences régionales de santé sont chargées du pilotage régional du système de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population. Met en place le Projet Régional de Santé (PRS) pour chaque région.
- **Direction Générale de la Santé (DGS)** : La direction générale de la Santé est l'une des directions générales du ministère des Solidarités et de la Santé français.

1. L'ANSES : Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail

Créé en 2010.

Agence au service de tous, elle est pleinement engagée pour faire progresser les connaissances et anticiper les défis de demain en matière de santé et de préservation des écosystèmes.

Agence d'expertise scientifique, elle surveille et évalue ces risques sanitaires, auxquels elle consacre aussi des activités de recherche. Elle contribue à faire progresser les connaissances scientifiques en appui aux décideurs publics, y compris en cas de crise sanitaire.

Programme de travail de l'Anses 2022 sur la Santé Alimentation :

Travaille sur la sécurité sanitaire des aliments et les questions nutritionnelles et sur l'application de la loi EGalim

- Axe 1 : Renforcer la maîtrise des risques sanitaires pour une alimentation sûre : Identifier et caractériser les dangers par des approches innovantes.
- Axe 2 : Documenter l'offre alimentaire, les bénéfices et risques nutritionnels pour une alimentation saine : Apports nutritionnels inadéquats = évaluer les risques et contribuer au PNNS (INCA 3).
- Axe 3 : Anticiper les nouveaux risques et tendances pour une évaluation évolutive et intégrée
- Axe 4 : Échanger et collaborer en France, en Europe et à l'international pour nourrir l'expertise collective (en collaborant avec la SPF).

2. PNNS : Programme National Nutrition Santé

Programme National Nutrition Santé est un programme lancé en janvier 2001 et élaboré par Santé Public France en concertation avec la Direction Générale de la Santé, l'ANSES, à partir d'un avis du Haut Conseil de la Santé Publique. Elle a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition.

Programme 1 : 2001-2005

Programme 2 : 2006-2010

Programme 3 : 2011-2015, ce programme a été prolongé au-delà de 2015 afin de pouvoir prendre en compte dans l'élaboration du 4^{ème} PNNS les résultats des études Esteban (volet nutrition) et INCA3.

Etudes Esteban = Étude de Santé sur l'Environnement, la Biosurveillance, l'Activité physique et la Nutrition. Un des objectifs est de décrire les consommations alimentaires, l'AP, la sédentarité et l'état nutritionnel de la population habitant en France.

INCA 3 = Etude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires. Étude réalisée par l'Anses sur les consommations et les habitudes alimentaires de la population française.

Programme 4 : 2019-2023

5 axes principaux :

- Améliorer pour tous l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé,
- Encourager les comportements favorables à la santé,
- Mieux prendre en charge les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques,
- Impulser une dynamique territoriale,
- Développer la recherche, l'expertise et la surveillance en appui de la politique nutritionnelle.

3. CIQUAL

La base de données est remplie par Oqali (Observatoire de l'Alimentation). Mise en œuvre par l'Anses et INRAE (Institut national de la recherche agronomique). La table est mise à jour tous les 2 à 4 ans.

La table Ciqua 2020 couvre : 3185 aliments et 67 constituants (protéines, vitamines etc...).

Caractéristiques du tableau de données :

Données pour 100g d'aliments comestibles (sans os, sans noyau...) et un code de confiance (A = le plus fiable et D = moins fiable).

Le Ciqua commande chaque année des analyses nutritionnelles pour 60 à 80 aliments, auprès d'un laboratoire prestataire. Depuis 2014, la banque de données du Ciqua intègre également les données d'étiquetage collectées par [l'Oqali](#). Enfin, à défaut d'autres sources de données, le Ciqua procède à des calculs de recettes ou emprunte des données aux tables de composition nutritionnelle publiées par ses homologues étrangers.